

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 625

présenté par
M. Descoeur

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Il en est annuellement rendu compte dans un rapport transmis au Parlement qui précise les mesures prises pour sa mise en œuvre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

il convient d'informer la représentation nationale sur la mise en œuvre de la stratégie nationale d'orientation de l'action publique pour la France.